Refus d’obtempérer à Paris : 1 mort dont personne ne parle, c’est juste un piéton…

écrit par Jacques Martinez | 4 septembre 2023

La voiture du chauffard a été retrouvée dans une rue du XIXe arrondissement de Paris (Illustration). LP/Fred Dugit

La voiture du chauffard a été retrouvée dans une rue du XIXe arrondissement de Paris (Illustration). LP/Fred Dugit

Refus d'obtempérer : 1 mort ! Un jeune homme !
–>Des heures de diffusion si le décès est dû à un policier… Et que le mort est celui qui a refusé d'obtempérer ayant déjà plusieurs lignes sur son casier !
–>15 secondes sans aucune image -et sans titre principal- (BFMTV), 3 phrases en bas d'écran (CNews) -dimanche midi- si le décès est dû à celui qui a refusé de s'arrêter… Et que la victime est un piéton de 30 ans parfaitement innocent !

Quel scandale ! Honte à mes confrères journalistes ! Même les deux plus importants journaux télévisés de 20 heures de France, ceux de TF1 et de France 2, ont « oublié » complètement d'annoncer, dans leurs titres, la mort -à Paris !- de ce piéton de 30 ans tué par un chauffard venant de refuser de s'arrêter à la demande de policiers ! 15 secondes sans aucune image !

Dans la nuit de samedi à dimanche, à Pantin, en Seine-Saint-Denis, oui, dans le même département, la Seine-Saint-Denis où un certain Nahel avait refusé d'obtempérer et avait péri suite au tir d'un policier voulant stopper cet automobiliste

afin qu'il ne tue pas, dans sa fuite, un piéton ou un autre usager de la route : ce qu'il avait failli faire ! Sa mort avait entraîné d'impensables émeutes que -tout aussi impensable !- ni le Président Macron, ni le Gouvernement Borne n'ont su vaincre ! Par ailleurs, il semble que les refus d'obtempérer soient devenus l'épreuve d'une « olympiade départementale » ! Il faut dire que ce département a de beaux mais dramatiques atouts en matière d'athlètes en ce domaine du « refus d'obtempérer ».

Donc, à Pantin, un automobiliste refuse de s'arrêter à la demande de policiers et prend la fuite. Il entre dans Paris où il heurte un piéton. Ce dernier, conduit dans un établissement hospitalier, y décède peu après.

Mais, chuuuttt, c'est l'automobiliste qui a tué le piéton et cet usager de la route n'est ni policier, ni gendarme… Passez votre chemin. On peut juste se rassurer : aucune émeute n'est prévue du côté de gens venus « d'ailleurs ».

Le responsable de cet homicide… Pardon, l'ajustice m'oblige à ajouter le terme « présumé » avant d'écrire « responsable de cet homicide » et bien évidemment d'ajouter « par imprudence ». Mais il est possible que des magistrats mettent « l'imprudence » sur le dos des policiers qui auraient dû savoir qu'en voulant faire un contrôle sur ce promeneur noctambule, ce dernier risquait de ne pas vouloir « obtempérer » (voir ENCADRÉ)… Surtout en Seine-Saint-Denis !

Qui, et les forces de l'ordre mieux que personne, ne sait pas que ce département devrait bénéficier d'une exception, celle d'une justice rendue par des représentants religieux : non, non, ne me répondez pas, « l'Église catholique » sous prétexte qu'il y a la Basilique des Rois de France édifiée par Sainte Geneviève, Patronne de Paris (détrompez-vous, la patronne de Paris n'est ni Sainte Anne, ni D'Algo…rithme !) en souvenir de Saint Denis qui, depuis quelques décennies, a

vraiment perdu sa tête ! Cette tête qu'il voudrait, de temps en temps, laver -à la source jaillissant du sol où a été dressée l'actuelle basilique-, comme il le fit après sa décapitation, au IIIe siècle, par des soldats romains. Mais, il semble qu'il ne reconnaisse plus où se trouve « sa » basilique tant il se croix… pardon, tant il se croit, en raison des habitants actuels qu'il croise, dans un autre pays que sa Gaule natale empreinte d'une atmosphère médiévale alors si chrétienne…

Celui que j'appellerai le « CRO », oui, le « Chauffard Refus d'Obtempérer » comme « CROque-mort » ! Ce CRO, donc, « a été interpellé, a appris l'AFP de source policière », précisait dimanche midi le journal belge.
Quant à son nom ou son prénom, cela attendra certainement plusieurs jours. S'il avait été policier, ou gendarme, la clique des cliqueurs, sur les réseaux sociaux, aurait déjà sévi en dévoilant son identité et celles de son épouse et de ses enfants en ajoutant l'adresse de son domicile et les écoles ou établissements du secondaire voire les classes de ses enfants avant même la rentrée de ce lundi ! Nous aurions immédiatement tout su sur lui et ses proches !

Mais un délinquant, c'est comme pour les magistrats –ne me faites pas dire que les magistrats sont des délinquants ! Je vous parle de leur identité ! – On ne donne jamais ou plutôt rarement le nom d'un délinquant, c'est comme un magistrat, on ignore souvent son nom alors qu'il rend ses jugements au nom de chaque Français puisque c'est « au nom du peuple français », peuple dont fait partie tout Français, des plus honnêtes aux pires assassins tel, au hasard, Patrick Tissier, (criminel condamné à perpétuité pour, entre autres, avoir lors d'une « permission de sortie » -merci au magistrat qui la lui a accordée- violé, torturé, étranglé à mort et re… violé le cadavre d'une gamine de 8 ans, fille d'un couple en outre « ami » ! Et cette crevure risque, en ce mois de septembre, de retrouver LA… LIBERTÉ, grâce à une

décision de quelques juges MAIS AUSSI GRÂCE AU SILENCE DE TOUS MES CONFRÈRES JOURNALISTES QUI, À CE JOUR, NE SE MOBILISENT PAS CONTRE LA MISE EN LIBERTÉ DU PIRE DES ASSASSINS FRANÇAIS- !).

Pour ce qui est de « l'assassin (présumé) de la route » de dimanche, « Le lieu et les circonstances de l'interpellation n'ont pas été précisés. Le chauffeur avait abandonné sa voiture, une BMW, dans une rue du XIXe arrondissement, dans le nord-est de la capitale, » précisait dimanche le grand journal belge, Le Soir ! Euh, oui, il faut aller en Belgique pour avoir plus d'infos sur une affaire s'étant déroulée à Paris ! Et une affaire criminelle puisqu'il s'agit d'un « homicide » du moins, eh oui ! « involontaire » !

À l'heure où je termine ce papier, les chaînes télévisées commencent mais à pas feutrés et, surtout, sur la pointe des pieds, à parler durant une ou deux minutes d'affilée (si longuement, est-ce possible ? Oui !) de cet… « accident ». Et, je vous rassure, ils ne parlent -non ? Cela vous étonne ?- d'aucun message du Président de la République à la famille non du « CRO » mais de la victime, ni du côté de Mme Borne -je crois me souvenir qu'il et qu'elle s'était fendu(e) de déclaration prenant nettement parti POUR Nahel, CONTRE les policiers ! Même silence du côté des élus : aucune réaction politique du côté des élus anti-forces de l'ordre…

Ah, dernière précision : rassurez-vous, aucune émeute lancée par une association de défense des piétons n'est prévue… Aucun chauffard ne sera donc empêché de circuler : il pourra donc librement refuser d'obtempérer…

D'ailleurs, plus aucun membre des forces de l'ordre, depuis l'affaire Nahel, ne tentera de l'arrêter en le neutralisant. Tant pis si un piéton en fait les frais car, et c'est le Président qui en sera satisfait, ainsi il n'y aura aucune émeute ! Et c'est peut-être ce qui s'est passé cette fois à

Pantin : les policiers ont peut-être hésité à tirer permettant à ce chauffard de tuer un piéton ! Qui donc en serait les responsables ? Certainement pas les policiers ! Mais certainement OUI pour ce qui concerne tous nos dirigeants à commencer par M. Macron et Mme Borne mais aussi à tous les élus, des Parlementaires aux conseillers municipaux, qui ont mis les policiers, lors de l'affaire Nahel, au ban de la société. **Ce sont eux -du plus haut au plus local niveau- qui ont encouragé ce chauffard à refuser d'obtempérer, et donc, eux les responsables de sa fuite et de la mort de ce piéton d'à pleine 30 ans ! HONTE À EUX !**

ENCADRÉ : Normal que les jeunes ne comprennent pas le langage utilisé par les forces de l'ordre !

D'ailleurs, il faudrait que les policiers et les gendarmes cessent d'employer des mots tirés de manuels illisibles puisque bourrés d'un vocabulaire juridique que peu de gens comprennent et encore moins l'usager de la route lambda. D'ailleurs, le code de la route n'est-il pas composé de… dessins plus accessibles par les cerveaux, mêmes ceux dont le QI est au ras des pâquerettes et du… macadam ?

Un exemple : qui connaît la définition du mot… « obtempérer » ?

Prenez le Petit Robert : « obtempérer : obéir, se soumettre à une injonction, un ordre. » Comment voulez-vous faire comprendre cela à un être à qui, toute sa vie, parents, copains, amis ont répété de n'obéir à personne… alors « ne pas obéir à des policiers », c'est devenu pour eux une évidence !

Quant « à les soumettre », pour nombre d'entre eux, cela s'est transformé en cette interrogation philosophique : « Ah, les sous où mettre ? Ben, les sous ? Moi, je les mettre dans la poche ! »

Avec l'enseignement « post-soixanthuitard », quel niveau voulez-vous que certains élèves atteignent ?

JACQUES MARTINEZ, ancien journaliste de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN…